





Réfection Rang 7                    6 190.53\$  
Remises gouvernementales   1 691.05\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de novembre 2015.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-15-158                                    CALENDRIER DES SÉANCES  
ORDINAIRES POUR LA  
PROCHAINE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par SOLANGES THIBAUT et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 heures :

- ❖ 11 janvier
- ❖ 1<sup>er</sup> février
- ❖ 7 mars
- ❖ 4 avril
- ❖ 2 mai
- ❖ 6 juin
- ❖ 4 juillet
- ❖ 8 août
- ❖ 6 septembre
- ❖ 3 octobre
- ❖ 7 novembre
- ❖ 5 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTE

**NO-15-159**

**TAXES À RECEVOIR AU  
30 NOVEMBRE 2015**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil ont pris connaissance du montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2015 au montant de 26 158.84\$.

ADOPTE

**NO-15-160**

**MANDAT POUR ME ODETTE GAGNÉ,  
AVOCATE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Me Odette Gagné, avocate du bureau Gagné, Larouche, Vézina, avocats pour les services de « première ligne » pour l'ensemble des intervenants de notre municipalité.

Les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques verbales qui pourraient être requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité.

Les membres de ce conseil demandent et mandatent la secrétaire-trésorière et directrice générale pour percevoir les arriérages de taxes qui n'auraient pas encore été payées.

Les membres de ce conseil mandatent aussi Me Odette Gagné, avocate, pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2016 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

Au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Odette Gagné, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues.

ADOPTE

**NO-15-161**

**RÉSILIATION DU CONTRAT**



ADOPTE

**NO-15-164**

**FERMETURE DU BUREAU  
MUNICIPAL POUR LES FÊTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT  
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTE

**NO-15-165**

**CONTRIBUTION AU  
TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, participe au Transport adapté de la région de L'Amiante inc et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2016 au montant de 112,00\$ par usager, soit pour un nombre de 2 usagers pour une contribution totale de 224,00\$.

Que les prévisions budgétaires 2016 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTE

**NO-15-166**

**CORRESPONDANCE**

Lettre reçue le 26 novembre 2015, du centre d'appels d'urgence, un nouveau service TEXTO au 9-1-1 réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole (SMTP) Information dans le bulletin de décembre.

Communication reçue, le 27 novembre 2015 de la part du préventionniste en sécurité incendie de la MRC des Appalaches, sur l'entretien des extincteurs portatifs. Information aussi dans le bulletin de décembre.

**NO-15-167**

**VARIA- RÉFECTION DU PONCEAU  
IRL-16, RANG 7**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

PPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent d'effectuer la réfection du ponton IRL-16, situé dans le rang 7. Les travaux seront exécutés par la Firme Transports Maggy Beudet, 2897, Frontenac Est, Thetford Mines, au montant de base de 17, 185\$ plus taxes selon les prix unitaires présentés le 5 novembre 2015 suite à la demande de soumission par invitation écrite. Le montant final sera payé selon les quantités réelles utilisées lors de ces travaux, le tout selon les recommandations de SNC-Lavalin.

ADOPTE

**NO-15-168 PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-15-169 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 16.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.